



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 31 MARS 2022

Date de convocation :
24/03/2022

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt-deux et le trente et un mars à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA , Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Naïma METLAINE, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Claudie SERRE, Maryse NOGUÈS, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Armande IGLESIAS, , Caroline MERLE, Damien OTON, Yasmine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, Nicole HERRISSON , Vanessa DENAYRE, Georges LLOBET, Daniel RENOULLEAU, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain DOMENECH (pouvoir à Claude AYMERICH), Jean-Louis LIGAT, (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Danielle POUDADE (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Absentes : Jade SAVOYE

Mme Mélissa OBBIH a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/24 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 DE LA COMMUNE (PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT ET CAMPING).

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet, délibérant sur les budgets primitifs de l'exercice 2022 (budget principal, budget eau, budget assainissement et budget camping), dressé par M. William BURGHOFFER, Maire,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants,

Entendu le rapport,

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,
Par 23 voix POUR 6 voix CONTRE 0 ABSTENTIONS**

ADOpte les budgets de la commune pour l'exercice 2022, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux montant ci-après :

| Budgets | Section de fonctionnement | Section d'investissement | Total |
|---------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| Budget principal de la commune | 8 536 868,97 € | 4 909 662,11 € | 13 446 531,08 € |
| Service de l'Eau potable | 1 228 473,47 € | 2 151 266,57 € | 3 379 740,04 € |
| Service de l'Assainissement | 456 129,04 € | 217 293,87 € | 673 422,91 € |
| Camping municipal "Le Colomer" | 24 337,02 € | 48 077,56 € | 72 414,58 € |
| TOTAL | 10 245 808,50 € | 7 326 300,11 € | 17 572 108,61 € |

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN
SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 31 mars 2022

Le Maire

William BURGHOFFER

